

Bilan de mandat 2020-2026 : Handicap et accessibilité

ROUILLER Rozenn
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

Un des objectifs d'une commune est de rendre plus aisée la vie des administrés au quotidien, de manière générale et encore plus spécifiquement concernant le handicap. Il convient à ce sujet de traiter deux grandes entités :

- Le PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, il concerne les infra structures extérieures.
- L'Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé, il prend en compte l'aménagement des édifices publics de la commune.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le **PAVE** concerne un réseau de 16 km en totalité. Durant le mandat, ont été créées les mises en accessibilité d'une partie des rue Foix de Candalle, Eugène Leroy, Jean Jacques Rousseau, les Moulineaux, Maréchal Leclerc. Des travaux sporadiques de rénovation ont par ailleurs été effectués.

Les places handicapées doivent représenter de manière réglementaire au moins 2% du nombre total de places prévues pour le public. Un inventaire de places a été effectuée. La plupart des places sont parfaitement conformes et le quota obligatoire est légalement atteint. Les places créées anciennement ne répondent pas par définition aux nouvelles normes, parce que l'emplacement au sol ne permet pas une surface réglementaire sans empiéter sur la chaussée ou nécessite le reprofilage complet d'un trottoir. Ces emplacements ont le mérite d'exister et nous considérons que malgré tout, elles constituent une facilité pour le stationnement des personnes PMR. C'est pourquoi, malgré le quota largement atteint, elles sont conservées et progressivement doivent être appelées à une mise aux normes lorsque des travaux seront réalisés ainsi que le prévoit la loi. Les nouvelles normes réglementaires s'entendent pour les nouvelles places construites. Les passages protégés pour les piétons présentent pour beaucoup un profilage adapté mais pas tous. Des recherches constantes d'amélioration sont en cours. La non-conformité complète s'explique tout simplement parce que les trottoirs et passages protégés ont pour la plupart une date très nettement antérieure à la création du PAVE.

Agenda d'accessibilité programmé

Les établissements recevant du public ERP doivent en particulier favoriser l'accès des administrés en situation de handicap. La plupart des bâtiments communaux respectaient déjà l'accessibilité. Des travaux ont été menés sur la **rampe d'accès du secours populaire**, sur l'accès et les **sanitaires du foyer de Montignac**. Reste maintenant le gymnase Cousset pour qui les services techniques de la commune travaillent avec la DDT afin de finaliser la mise en accessibilité et le programme de l'ADAP.

Insertion professionnelle

La **mairie accueille** régulièrement des **stagiaires** dans les services administratifs et techniques, espaces verts et ceci toujours dans le cadre de convention de stage : collège, lycée, MFR, mission locale mais aussi chez les adultes avec l'AFAC 24, des stages en immersion, des stagiaires en insertion des jardins du cœur... des missions PEC Parcours Emploi Compétence

La **Clause insertion** est totalement prise en compte dans les cahiers de prescription technique des chantiers mairie.